

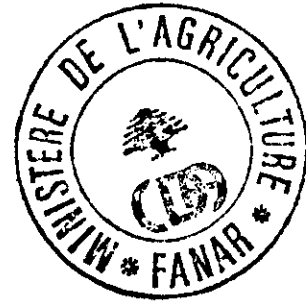
E 14
MIN
440

REPUBLIQUE DU LIBAN

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

République Libanaise

Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public
(C.P.E.S.P.)



الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

RAPPORT DE LA

TABLE RONDE SUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT

DE L'AGRICULTURE LIBANAISE

Beyrouth, 11-13 janvier 1982

organisée avec la collaboration

- du Programme des Nations Unies pour le développement - PNUD
- de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - FAO
- de la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie occidentale - ECWA

MFN = 7 24

E14
MIN
H40

(i)

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA TABLE RONDE	iii
I. INTRODUCTION	1
II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET ROLE DE L'AGRICULTURE	5
III. STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT ET LA POLITIQUE AGRICOLE	8
IV. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	11
V. AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRES AGRO-SYLVO-PASTORALES	13
VI. LES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET LE DEVELOPPEMENT HYDRO-AGRICOLE	15
VII. PRODUCTION VEGETALE	18
VIII. PRODUCTION ANIMALE	20
IX. COMMERCIALISATION AGRICOLE	25
X. INSTITUTIONS AGRICOLES ET RURALES (EDUCATION, RECHERCHE, VULGARISATION, CREDIT, COOPERATIVES ET MECANISATION)	27
XI. PROPOSITION DE REORGANISATION DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE	30
Annexe 1. Ordre du jour	32
Annexe 2. Documents de discussion de la Table ronde	38
Annexe 3. Liste des participants	41

(ii)

RESUME DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS
DE LA TABLE RONDE

1. Dans le cadre de la reconstruction et du développement des régions libanaises et dans le cadre du développement général du pays, l'agriculture a été unanimement reconnue prioritaire par les participants à la Table ronde.

2. La stratégie du développement et les bases de la politique agricole, définies dans le document de synthèse intitulé Stratégie du développement et politique agricole ^{1/}, ont fait l'objet d'un large consensus. Cette stratégie est recommandée au Gouvernement comme le support fondamental de l'action publique qu'il sera nécessaire de mener dans les années à venir pour le développement de l'agriculture.

3. Les diverses composantes du Programme de reconstruction et de développement de l'agriculture à moyen terme ^{2/} ont été approuvées et la mise en oeuvre du programme, recommandée. Toutefois, il a été admis que le délai d'exécution s'étendra bien au-delà des cinq ans prévus. En outre, la réussite du programme d'investissement sera conditionnée par d'importants efforts à mener, d'une part sur les plans législatif, de la recherche, des études et de la formation, et d'autre

1/ Rapport de synthèse, Première partie: Stratégie du développement et politique agricole, Etude de reconstruction et de développement de l'agriculture, PNUD/FAO (AG:DP/LEB/79/013). Beyrouth, Liban, Décembre 1980.

2/ Rapport de synthèse, Troisième partie: Programme de reconstruction et de développement de l'agriculture à moyen terme, Etude de reconstruction et de développement de l'agriculture, PNUD/FAO (AG:DP/LEB/79/013), Beyrouth, Liban. Décembre 1980.

part pour la réhabilitation et le renforcement des institutions agricoles et rurales. Dans les conditions actuelles, cette dernière tâche rencontrera de nombreuses difficultés, mais, seules des institutions agricoles et rurales efficaces pourront garantir la mise en oeuvre, l'exécution et la gestion des projets d'investissement de base. Les moyens nécessaires à la réalisation du programme de reconstruction et de développement ont été estimés parfaitement raisonnables et dans la capacité de financement du Gouvernement. Le Conseil de développement et de reconstruction (CDR) a souscrit au principe de financer un programme prioritaire de reconstruction et de développement agricole.

4. La priorité majeure concerne l'intensification des actions de réhabilitation et de développement du secteur agricole par la mise en oeuvre d'un processus de préparation et de mise à exécution de projets. Il est recommandé que le Ministre de l'agriculture prépare, dans les plus brefs délais, un programme d'actions prioritaires à réaliser dans les douze mois à venir et prenne les mesures adéquates pour assurer sa réalisation, y compris les moyens de financement et la délimitation des tâches. Un effort particulier devra être fait pour préparer en détail les documents de projets et, là où besoin en est, les études de factibilité. Le projet PNUD/FAO/LEB/80/007, Appui technique et formation pour la planification du développement agricole et rural, pourra apporter une aide précieuse dans ce domaine et son exécution immédiate a été recommandée.

5. Les idées principales du document Proposition pour une réorganisation du Ministère de l'agriculture^{3/} ont été retenues. Il est recommandé que le Ministre de l'agriculture prenne les mesures nécessaires pour son approbation et son adoption par le Gouvernement. La création d'un Conseil national de l'agriculture (et du développement rural) a été soutenue à l'unanimité, afin de guider et de coordonner les actions dans ce secteur. Au niveau du Ministère de l'agriculture même, la coordination sera facilitée par des réunions régulières d'un conseil de direction composé du Ministre de l'agriculture et des Directeurs généraux. Il a également été souligné la nécessité d'instaurer une coordination et de promouvoir une coopération entre le Ministère de l'Agriculture et les offices autonomes s'occupant de l'agriculture (Plan Vert, Office de la production animale, Office des fruits, Institut des recherches agronomiques ... etc) d'une part et le Ministère des ressources hydrauliques et électriques, l'Office national de Litani, la Direction générale de l'urbanisme, et le Ministère de l'habitat et des coopératives, d'autre part.

6. Dans le contexte des changements institutionnels à apporter au sein de l'administration agricole, il a été défini que le Ministère de l'agriculture est essentiellement le maître-d'oeuvre de la planification, de la programmation et de la promotion du développement agricole alors que les offices autonomes sont principalement des agences d'exécution.

^{3/} Rapport de synthèse, Deuxième partie: Proposition pour une ré-organisation du Ministère de l'agriculture, PNUD/FAO (AG:DP/LEB/79/013), Beyrouth, Liban, Décembre 1980.

Stratégie et perspectives du développement agricole

7. Promouvoir et renforcer une agriculture compétitive, constitue l'option fondamentale de la stratégie agricole proposée. Cette action, pour être développée de façon positive, implique une agriculture efficace, et efficiente, un minimum de protectionnisme économique et l'encouragement favorable des exportations. L'accent de la stratégie agricole porté sur l'économie ne signifie nullement qu'il faut négliger le social, mais qu'il est nécessaire de les différencier. En effet, l'option de compétitivité sans contrepartie entraînerait, pour les nombreuses régions non susceptibles de donner lieu à des développements compétitifs trop lourds à supporter.

8. Mettre en oeuvre une politique nationale de développement intégré associant agriculture, équipements sociaux, industries rurales et artisanales. Une telle politique est indispensable pour permettre au secteur agricole des zones moins favorables et présentant des conditions difficiles de conserver ses ressources humaines.

9. Formuler et mettre en oeuvre une stratégie et des politiques nationales selon les produits. Si la spécialisation du pays dans certaines cultures à haute compétitivité et à hauts rendements n'est pas à discuter, la politique à adopter pour celles devant être protégées (blé, betterave sucrière, tabac, etc.) est en partie liée aux circonstances dépendant du contexte régional et international qui environne le Liban et doit donc,

entre autres, être adaptée à leur évolution.

10. Renforcer le rôle de l'Etat dans le développement de la production agricole, qui est de soutenir, en la respectant, l'initiative privée par le crédit, la recherche, la vulgarisation, l'enseignement agricole etc. Dans certains cas précis, l'Etat pourra accorder aux agriculteurs une aide directe à la production.

11. Prendre les mesures nécessaires pour décentraliser de façon généralisée les structures et services d'appui au développement agricole. La décentralisation des actions de reconstruction et de développement dans les différentes régions du pays est une nécessité absolue et impérieuse pour garantir la réussite des efforts envisagés.

12. Soutenir les petites actions dans toutes les régions libanaises. Les interventions dans le domaine du développement agricole comprendront une multitude de petites actions, dues au fait que l'agriculture est un secteur de dimension restreinte dans un pays peu étendu, très contrasté et diversifié. Leur exploitation, impliquant souvent des coûts élevés d'administration, de conception, de mise en place et d'exécution, doit être fortement soutenue.

Aménagement du territoire

13. Soutenir avec insistance auprès du Conseil des ministres les propositions suivantes déposées par la Direction générale de l'urbanisme:

- proposition de loi relative à la protection absolue des terres irriguées durant une période de cinq ans;
- classification des terres, conformément à la loi sur l'urbanisme;
- acceptation du principe de reconnaître une partie du territoire comme définitivement affectée à l'agriculture;
- établissement, par le Ministère de l'agriculture, d'une classification des terres agricoles;
- relevé, par le Ministère des ressources hydrauliques et électriques, des réseaux d'irrigation et des terres irriguées;
- campagne d'information et de sensibilisation à mener par le Ministère de l'information auprès de la population.

14. Créer d'urgence une commission composée de représentants du Conseil de développement et de reconstruction, de la Direction générale de l'urbanisme, du Ministère de l'agriculture et du Ministère de l'habitat et des coopératives, visant à mettre au point une législation et une réglementation concernant la protection de toutes les terres agricoles et du patrimoine agricole en général. Ainsi, la Commission veillera à ce que la délimitation et la classification des terres agricoles soient réalisées sur des bases scientifiques (comprenant la couverture aérienne du territoire) en coopération avec l'Institut de recherche agronomique (IRA

15. Réduire le coefficient de constructibilité de 0,80 autorisé sur tout le territoire à 0,15 ou 0,20 hors des agglomérations, et pour les quinze ou vingt ans à venir.

16. Mettre en place des mécanismes permettant d'associer la population et les autorités locales aux prises de décisions relatives à l'aménagement du territoire.

Aménagement des terres agro-sylvo-pastorales

17. Etablir un plan directeur d'utilisation et de conservation des terres (land use and conservation planning) à être exécuté en deux phases: dans l'immédiat il s'agit d'identifier les zones à vocations spécialisées et de les reporter sur les cartes cadastrales (agriculture, industrie, tourisme ...). Dans une seconde phase un inventaire détaillé des différentes catégories des sols agricoles sera entrepris et une classification selon leur vocation (sols arables, forêts, pâturages) sera faite afin de les exploiter d'une manière rationnelle tout en assurant leur conservation et leur productivité.

18. Réorienter l'intervention du Plan vert en concentrant ses actions dans des zones de développement intégré, initialement dans deux zones pilotes pour mettre au point la stratégie de développement intégré et faire participer activement la population concernée.

19. Créer des coopératives ou des associations d'agriculteurs (gestion associée) afin de surmonter les contraintes et les difficultés rencontrées dans la valorisation des terres appartenant à des émigrés et des terres indivises ou abandonnées; cette procédure pourra résoudre aussi le problème des petites propriétés au cas où le remembrement s'avère difficile. D'autre part, des actions de remembrement doivent être lancées ou intensifiées par l'Office nationale du Litani et le Plan vert, en coopération avec les services spécialisés compétents.

20. Arrêter d'urgence la destruction des forêts et des pâturages en assurant l'application des lois existantes et en réglementant l'utilisation des parcours, surtout la transhumance, y compris le parcours en forêts.

21. Entamer le Plan National de reboisement en réhabilitant les pépinières forestières dans les Mohafazat (une par Mohafazat) et en créer de nouvelles dans chaque périmètre important de reboisement. Reprendre les actions de reboisement dans les périmètres existants et en créer d'autres dans les zones prioritaires.

22. L'aménagement des pâturages doit se faire par l'amélioration des parcours dégradés (fumure, ensemencement et introduction d'espèces fourragères) et par l'organisation de l'exploitation des parcours avec des taux de charge, capables d'assurer la pérennité des pâturages et d'en tirer les meilleurs profits.

Irrigation

23. La Table ronde a entériné les douze projets du programme hydro-agricole. Bien que certains de ces projets aient déjà été mis en oeuvre, il est recommandé d'intensifier les efforts d'exécution du programme.

24. Améliorer la gestion des réseaux d'irrigation en général, par la promotion et le renforcement du contrôle de l'utilisation des eaux d'irrigation.

25. Apporter quelques modifications aux institutions:

- le Ministère des ressources hydrauliques et électriques sera chargé de la planification des ressources en eau et de leur utilisation; de ce fait, sa tutelle sur les offices autonomes doit être améliorée;
- l'Office national du Litani aura la responsabilité d'exécuter des projets d'irrigation sur tout le territoire national et devra, de ce fait, disposer de moyens accrus;
- créer un conseil supérieur de l'eau afin d'améliorer la coordination entre toutes les institutions concernées;
- mettre en place les mécanismes nécessaires pour assurer la participation des agriculteurs dans la préparation et le fonctionnement des projets d'irrigation (associations d'exploitations irriguées).

26. Etablir un code de l'eau pour regrouper les textes essentiels, les clarifier, les actualiser, les perfectionner là où besoin est, et préparer et incorporer de nouvelles lois.

Production végétale

27. Promouvoir la production de semences de céréales certifiées et, si possible, étendre la production de semences à d'autres produits.

28. En ce qui concerne les cultures subventionnées, définir et mettre en oeuvre des politiques nationales cohérentes pour chacune d'entre elles (condition sine qua non à une continuation temporaire des programmes de subvention) et établir ou intensifier un programme d'action sur le double plan de la recherche et de la vulgarisation en vue d'une augmentation des rendements. De même, promouvoir le développement des cultures horticoles par la mise en oeuvre et le renforcement d'un programme exhaustif de recherches appliquées et de vulgarisation.

29. Dans le cadre des plans d'assainissement de la culture du tabac et du développement de la production de soie, remplacer progressivement la culture du tabac par celle du mûrier/vers à soie dans les terres marginales.

Production animale

30. Approbation de tous les projets du programme à moyen terme de développement des productions animales, dont l'ordre de priorité des actions devra être réexaminé. Il est indispensable que le Ministre de l'agriculture définisse immédiatement les responsabilités de mise en oeuvre des projets parmi lesquels certains ont déjà connu un début d'exécution.

31. Intensifier les efforts visant à reconstruire, constituer et développer des centres de collecte et de transformation du lait, destinés à devenir des pôles de développement de la production animale, et ceci dans le cadre d'une décentralisation généralisée des structures et des services d'appui de la santé et de la production animales dans toutes les régions.

Commercialisation agricole

32. Approbation totale du programme d'amélioration de la commercialisation et sa mise en exécution prioritaire, en particulier en ce qui concerne le renforcement des activités, de l'Office de la production animale et de l'Office fruitier libanais et l'extension des activités de ce dernier aux légumes et fleurs et sa transformation en Office des fruits et légumes libanais.

33. Etudier et réaliser en priorité la construction d'un marché de production/centre d'exportation dans la Beqaa afin de permettre une meilleure valorisation de la production et une organisation rationnelle et efficace des exportations agricoles.

34. Reconstruire et développer les centres pilotes de conditionnement de fruits à Tripoli et dans la Beqaa. Une amélioration des structures de commercialisation des productions agricoles au niveau national implique une révision et une mise à jour des normes de qualité et d'emballage des produits horticoles.

35. Améliorer et renforcer les structures de commercialisation et de distribution des produits maraîchers et animaux par la mise en oeuvre d'un vaste programme d'investissement (marchés de gros, abattoirs, etc.) couvrant tous les centres urbains et ruraux des diverses régions du territoire national.

Institutions agricoles et rurales

(i) Enseignement agricole

36. Réhabiliter et renforcer l'école moyenne d'agriculture, après étude des besoins spécifiques en techniciens agricoles des secteurs public et privé.

37. Transformer les écoles pratiques d'agriculture en centres de formation professionnelle pour les agriculteurs (hommes et femmes) et leurs familles.

38. Revoir la justification d'un enseignement de médecine vétérinaire auprès de la nouvelle Faculté d'agriculture et de médecine vétérinaire de l'Université libanaise.

(ii) Recherche

39. Préparer et exécuter le projet de campus unique regroupant l'Institut de recherche agronomique, un centre de vulgarisation et la Faculté d'agriculture et de médecine vétérinaire de l'Université libanaise.

40. Réhabiliter complètement les différentes stations de recherche en vue de relancer les programmes de recherche prioritaires, et améliorer les relations entre l'IRA et les instituts de recherche étrangers.

41. Améliorer immédiatement le statut des chercheurs de l'IRA afin qu'il soit identique à celui des professeurs de l'Université libanaise.

(iii) Vulgarisation

42. Réhabiliter le Service de vulgarisation en lui accordant un budget autonome et suffisant et en recrutant des vulgarisateurs qualifiés et motivés.

43. Encourager la création de commissions régionales pour le développement agricole et rural (CRENDAR) visant à instaurer une nouvelle dynamique de développement au niveau des régions et à promouvoir l'entraide locale.

44. Intégrer une action de vulgarisation au sein de chaque projet de développement agricole et rural.

(iv) Crédit agricole

45. Renforcer les moyens et l'action de l'Union nationale pour le crédit coopératif afin que cette institution devienne une véritable banque des coopératives et puisse soutenir efficacement le développement du mouvement coopératif.

46. Prendre d'urgence des mesures pour rendre opérationnelle la Banque nationale de développement agricole. Dans l'immédiat, le problème pressant du crédit agricole pourra être résolu par l'ouverture à la Banque centrale d'une ligne de crédit pour le financement des activités et des investissements agricoles à travers le système bancaire commercial.

(vi) Mécanisation

47. Créer des centres de machinisme agricole, en priorité dans la Beqaa et le Akkar, afin de promouvoir la formation des agriculteurs et opérateurs, l'information sur un matériel agricole adapté aux besoins spécifiques, l'adaptation des machines et matériels par des essais et démonstrations, etc. Il est urgent que le Ministre de l'agriculture définisse les responsabilités d'exécution du projet.

I. INTRODUCTION

Ouverture de la Table ronde

1. La Table ronde sur la reconstruction et le développement de l'agriculture libanaise s'est tenue à la Maison de l'Ingénieur à Beyrouth, du 11 au 13 janvier 1982, à l'invitation du Ministre de l'agriculture et d'un commun accord avec le Directeur général de la FAO. Elle a été convoquée à la suite du projet PNUD/FAO/LEB/79/013 Etude de reconstruction et de développement de l'agriculture, exécuté de janvier à novembre 1980.

2. Les principaux responsables de toutes les administrations et institutions publiques concernées par la reconstruction et le développement de l'agriculture, des représentants des organisations professionnelles, des institutions d'éducation agricole et du secteur privé ont participé aux travaux de cette réunion, à laquelle ont également assisté: des experts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ayant collaboré au projet cité ci-dessus, des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Commission économique pour l'Asie occidentale (ECA), du Programme alimentaire mondial (PAM) et des ambassades auprès de la République du Liban. La liste complète des participants est donnée en annexe 1.

3. Son Excellence Monsieur Mustapha Dernayka, Ministre de l'agriculture, a ouvert la réunion. Dans son discours, il a énoncé l'objectif de la Table ronde à savoir la définition de l'approche et des moyens nécessaires à la mise en oeuvre de la stratégie et de la politique agricoles et du

programme à moyen terme de reconstruction et de développement de l'agriculture. Après avoir rappelé les conditions et les problèmes actuels du secteur agricole, il a exposé la situation à laquelle devra faire face le pays dans les années à venir. En égard à l'importance que revêt l'agriculture dans l'économie nationale, il a estimé essentiel que le Gouvernement y consacre un budget spécial et exécute un programme intégré d'actions pour promouvoir la production agricole et le développement de l'agriculture et du monde rural en général. Il a également émis le souhait que les responsables soient à la hauteur des tâches à accomplir et intensifient les efforts visant à assurer un minimum des besoins alimentaires du pays à partir d'une production nationale. Souhaitant la bienvenue aux participants, le Ministre a formulé des vœux de plein succès à cette rencontre et a précisé qu'il espérait vivement qu'elle se conclue par des propositions constructives.

4. Son Excellence Monsieur Mohammed Atallah, Président du Conseil pour le développement et la reconstruction, a insisté sur le rôle de l'agriculture dans l'économie du pays et sur la nécessité de mettre en oeuvre au plus tôt un programme de reconstruction et de développement de l'agriculture. Dans ce contexte, il a évoqué le rôle, les réalisations et les plans-programmes du Conseil pour le développement et la reconstruction. En outre, il a fait des observations sur certaines actions à entreprendre d'urgence, notamment la protection des terres agricoles, la restauration des statistiques agricoles, la réorganisation du Ministère de l'agriculture et la promotion d'une politique agricole cohérente au niveau du secteur et des produits.

5. Monsieur Guy van Doosselaere, Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement au Liban en a déterminé le rôle et a précisé l'importance des projets agricoles au niveau du programme de coopération du PNUD au Liban. Il a remercié tous ceux qui ont contribué à la réussite du projet dont la réalisation est considérée d'une qualité remarquable. Il a mis en relief le rôle exemplaire du projet qui a servi de modèle, dans plusieurs pays, pour des études identiques. Le Représentant résident du PNUD a évoqué également la mémoire de M. Y. Klaimi, véritable savant dans le domaine de la génétique des céréales et homme d'action d'une énergie exceptionnelle qui, dans sa spécialisation, avait participé au projet. Finalement, il a exprimé l'espoir que, par l'intermédiaire de cette réunion, soit entamé le processus de préparation des décisions précédant l'action sur le terrain.

6. Monsieur Adel Cortas, Economiste principal à la Division de l'analyse des politiques, au nom du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, a rappelé et commenté l'origine du projet PNDU/FAO/LEB/79/013, la justification de sa réalisation, la méthodologie suivie et le contenu de l'étude. En ce qui concerne l'étude de reconstruction et de développement de l'agriculture même, il a émis des réflexions quant aux perspectives du développement agricole, aux bases de la stratégie du développement agricole, au programme à moyen terme de reconstruction et de développement de l'agriculture et à son financement.

Adoption de l'Ordre du jour

7. Le programme révisé des réunions (cf annexe 2) a été approuvé.

La liste des documents présentés à la Table ronde figure à l'annexe 3.

Organisation de la Table ronde

8. Son Excellence Monsieur Mustafa Dernayka, Ministre de l'agriculture, a présidé les séances de la Table ronde.

9. Monsieur Adel Cortas (FAO) a exercé les fonctions de secrétaire et Monsieur Christian de Clercq (ECWA) a été nommé rapporteur de la Table ronde.

II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET ROLE DE L'AGRICULTURE

10. L'établissement de perspectives est rendu difficile, non seulement par les événements tragiques du Liban, mais par l'insuffisance, dès auparavant, de l'effort d'enregistrement et d'interprétation des faits économiques et sociaux. La recommandation relative à la mise en place d'un système amélioré de statistiques et d'études s'applique à tous les aspects abordés par le projet et est indispensable pour une évaluation correcte des besoins et une économie des efforts à déployer en matière de reconstruction et de développement.

11. Il est envisagé que le Liban pourra, d'ici la fin du siècle, rattraper le rythme de croissance qu'il a connu avant la guerre. L'investissement de 20 à 25 pour cent du PNB permettra un taux de croissance de 7,5 pour cent par an et de doubler le niveau de vie. Le déficit extérieur inévitable pourra être progressivement résorbé.

12. L'agriculture restera un secteur essentiel, bien que sa part dans le PIB et dans la population active soit appelée à décroître inévitablement. Sa croissance peut être supérieure à 4 pour cent par an. Elle sert de base économique à des régions entières, supporte une activité commerciale et industrielle importante, contribue aux exportations et, même si elle ne peut assurer l'autosuffisance alimentaire, son apport à la sécurité alimentaire du pays doit être préservé.

13. Le développement très rapide de l'économie urbaine exercera de fortes pressions au détriment de l'agriculture: concurrence pour l'utilisation des meilleures terres de l'eau (énergie, eau potable et industrielle, tourisme), de la main-d'oeuvre (raréfaction et renchérissement de la demande). Les pressions et tendances observées actuellement ne feront que se renforcer et la politique agricole devra en tenir compte pour y résister.

14. Il sera donc impératif de mettre un terme à l'utilisation des bonnes terres pour des usages non agricoles et de reconstituer le patrimoine sylvo-pastoral afin de garantir dans le futur les sols et l'approvisionnement en eau. La mise en valeur des ressources hydriques offre de larges possibilités et il sera indispensable d'en rationaliser l'emploi dans le secteur agricole pour éviter, face aux autres besoins du pays, de le faire apparaître comme un gaspillage. Enfin, la diminution de la main-d'oeuvre et donc l'exigence de compétitivité, obligeront à une modernisation poussée de l'agriculture libanaise; l'Etat devra fournir pour ce faire un environnement de qualité en matière de vulgarisation, de crédit, de recherche, de contrôle de la qualité des produits, etc.

15. Pour une large part, les productions libanaises (fruits, légumes, aviculture) sont de qualité, compétitives et disposent de débouchés. La compétitivité est la clé de cette agriculture à laquelle il faut fournir des moyens de fonctionnement et de modernisation efficaces.

D'autres produits (blé, betterave sucrière, tabac, etc.) ne disposent pas des mêmes avantages, et leur production doit être soutenue et protégée, et améliorée en même temps; le développement de ces productions est certes justifié par des raisons stratégiques ou sociales, mais il est coûteux. Enfin, dans les régions aux conditions difficiles et où les perspectives d'une agriculture assurant un revenu correct ne sont pas réalistes, il est indispensable, afin d'éviter leur désertification, de mettre en oeuvre des actions intégrées débordant largement le cadre de la seule agriculture (routes, services, industries rurales, etc.), en plus de l'amélioration agricole ou sylvopastorale bien entendu.

16. L'Etat devra jouer un rôle important dans la reconstruction et le développement de l'agriculture, même si l'initiative individuelle en reste le moteur. Deux caractéristiques des actions de l'Etat doivent être soulignées: une étroite concertation et coordination avec d'autres départements ministériels sera souvent nécessaire; la plupart du temps, ce seront des actions de petite envergure, mais de grande efficacité, adaptées à tel produit ou telle région, qui devront être réalisées, plutôt que des interventions indifférenciées sur l'ensemble du secteur. Ces caractéristiques devront être prises en compte lors de la réorganisation des Services du Ministère de l'agriculture, en particulier à travers les formules de décentralisation.

III. STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT ET POLITIQUE AGRICOLE

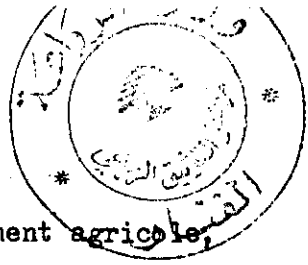
17. La force et le succès économique du pays résident dans son système économique libéral basé sur la libre concurrence des entreprises privées et sur l'ouverture des marchés vers l'extérieur. L'agriculture devra donc suivre cette politique puisqu'elle est appelée à être et à rester un élément dynamique et vigoureux de l'économie nationale, remplissant son rôle selon les objectifs généraux du développement économique et agricole. L'option pour une agriculture compétitive à marchés ouverts découle donc, en premier lieu, de la politique économique générale du pays. Elle est en outre conditionnée par la position particulière du pays, le faible taux d'autosuffisance et son orientation vers des productions d'exportation.

Important

18. Basée sur le principe de la compétitivité, l'agriculture libanaise devra orienter ses productions en fonction de leur rentabilité suivant les prix du marché. L'agriculture libanaise de l'avenir, compétitive avec les autres secteurs de l'économie nationale et avec les concurrents sur les marchés internationaux, sera par conséquent une agriculture intensive à haute productivité de travail et à rendements élevés, spécialisée dans des productions de grande valeur et utilisant les techniques les plus avancées.

19. La notion de compétitivité implique qu'il faut organiser la politique agricole sans grande maîtrise sur le niveau des prix agricoles qui sont et seront largement déterminés d'une manière exogène. Toutefois, le jeu de la libre concurrence internationale risque d'entraîner la quasi-disparition de la production nationale de blé, de sucre ou de lait, jugée indispensable pour la sécurité alimentaire du pays, et de tabac et de vers à soie, productions d'importance sociale. Pour ces produits, les systèmes de soutien à la production devront être maintenus de façon transitoire et au niveau minimal nécessaire, et accompagnés de mesures appropriées pour renforcer le plus possible la rentabilité et ;a compétitivité des productions concernées.

20. L'option d'une agriculture concurrentielle sera poursuivie dans le cadre des lignes directrices suivantes qui serviront de base aux différentes mesures prises en matière de politique agricole: (i) sauvegarde du patrimoine et développement des infrastructures; (ii) réforme de la législation, des structures foncières et administratives et des services d'appui; (iii) engagement et participation du développement agricole et rural à tous les niveaux; (iv) programmes régionaux de développement; dans les zones défavorisées; notamment, la politique devra assurer des programmes de développement rural intégré.



21. Il importe de rappeler que la stratégie du développement agricole, fondée sur l'initiative privée et sur le soutien, l'assistance et l'encouragement de l'administration agricole, ne pourra réussir que si deux conditions sont remplies, qui dépassent le cadre agricole et dépendent de la performance de l'économie et de l'administration générale des pays: un aménagement équilibré du territoire et un développement économique général favorable.

IV. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

22. L'aménagement du territoire consiste à sauvegarder l'équilibre entre les zones et à garantir une bonne affectation de l'utilisation des ressources rares pour assurer l'avenir. Il s'agit donc essentiellement d'une fonction de choix et d'arbitrage; à ce titre:

- il est de nature politique et nécessite parfois l'arbitrage du plus haut niveau de décisions;
- il doit régulariser le fonctionnement économique et social, c'est-à-dire que son action s'exerce par l'édiction de règles contraignantes par rapport à l'intérêt individuel;
- il n'existe que par l'intermédiaire d'une pratique interministérielle.

23. Il est essentiel de protéger tout le patrimoine agricole, mais priorité absolue doit être donnée aux terres agricoles profondes, mécanisables et irrigables. Ces terres doivent être immédiatement et totalement défendues (par exemple contre les infrastructures publiques) par une mesure rendant quasi impossible la dérogation, et accompagnée de sanctions fortes, compatibles avec la situation actuelle.

24. En ce qui concerne l'organisation de l'affectation des sols, il est nécessaire d'améliorer le système de gestion de l'espace par trois types de mesures coordonnées: (i) législatives et réglementaires

(ii) financières:

fiscalité, incitation financière; et (iii) opérationnelles: mise sur le marché de terres équipées à vocation industrielle, touristique, etc.

25. Pour l'aménagement du territoire proprement dit, les modalités d'application de la législation et des politiques publiques doivent être différenciées selon trois types de grandes zones: (i) zones attractives pour tous les types d'activités: il faut y assurer des fonctions d'organisation et d'arbitrage entre les partenaires; (ii) zones à potentiel spécialisé (tourisme, agriculture, etc.) pour lesquelles il faut assurer un équipement adéquat; (iii) zones délaissées par l'initiative privée, spontanément évolutives vers la désertification, où les pouvoirs publics doivent mettre en place des programmes intégrant tous les secteurs d'activité et orientés vers des modèles économiques différents.

26. Enfin, dans l'optique de la mise en application de mesures impopulaires, il convient d'engager immédiatement une action de sensibilisation de la population à l'importance des enjeux d'intérêt collectif, d'une part, et une formation de l'administration aux pratiques interministérielles, et du milieu politique à l'exercice des arbitrages, d'autre part.

V. AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRES AGRO-SYLVO-PASTORALES

27. Les statistiques et les estimations disponibles sur les superficies affectées actuellement aux trois sous-secteurs agricoles ne sont que très approximatives et grossières. Une connaissance scientifique et précise des terres agricoles, forestières et pastorales, de leurs potentialités et vocations est une condition préalable à toute planification et à la mise en application des actions de terrain.

28. Les propositions visant au développement des terres agro-sylvo-pastorales se divisent en deux groupes. On distingue, en premier lieu, celles à caractère institutionnel et de planification se rapportant à l'établissement d'un plan directeur d'utilisation des terres basé sur leur inventaire et leur évaluation, et à l'élaboration et la mise en application d'une législation foncière, notamment un code de la terre. On discerne, en second lieu, les propositions à caractère opérationnel, à savoir: les plans d'action programmée dans le temps et l'espace pour la valorisation des terres agricoles, la restauration des forêts et le reboisement, l'aménagement et la réglementation des parcours. Pour ce faire, et dans l'attente de l'établissement d'un plan directeur national d'utilisation des terres, on pourra procéder en intervenant dans des zones de développement agricole, forestier et pastoral respectivement, et un décret sera promulgué pour chaque zone choisie.

29. Zones de valorisation des terres agricoles. Pour éviter les méfaits des interventions ponctuelles et isolées entreprises par le Plan Vert jusqu'à ce jour, l'aménagement intégré par zone permettra de réaliser les travaux d'infrastructure nécessaires et de concentrer les efforts de ce Plan dans des zones prioritaires afin que les investissements aient l'impact de développement socio-économique souhaité.

30. Sauvegarde des forêts existantes et zones de reboisement. Il est indispensable de restaurer les forêts dégradées et de pourvoir à leur régénération par leur protection contre la coupe et le pâturage et par la mise en oeuvre de certains travaux d'assainissement. Il est également nécessaire d'entreprendre le reboisement des zones choisies en assurant toutes les actions de préparation des sols, la production des plants forestiers, la plantation et les soins ainsi que la protection après la plantation.

31. Zones de développement pastoral. A l'intérieur des superficies affectées au parcours, il faut intervenir dans des zones délimitées pour améliorer la végétation pastorale et augmenter la potentialité des parcours. La réglementation de l'utilisation des parcours par la rotation périodique des superficies à pâturer et des dates d'ouverture et de fermeture est l'élément essentiel pour le développement des potentialités de production animale. Le pâturage en forêt doit être contrôlé rigoureusement.

VI. RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DEVELOPPEMENT HYDRO-AGRICOLE

32. Actuellement, 67 000 ha de terres agricoles sont pourvus de systèmes d'irrigation pérenne, consommant 670 millions de mètres cubes par an, soit 14 pour cent des apports totaux en année normale et environ 50 pour cent en année sèche. Quelque 20 000 ha supplémentaires reçoivent des irrigations printanières d'importance très variable.

33. La gestion actuelle des périmètres irrigués à partir d'eaux superficielles est souvent déficiente avec un coefficient d'efficacité réduit de 0,2 à 0,5. Les réseaux, pour la plupart mal entretenus, devraient être restaurés et modernisés. L'extraction des eaux souterraines, assurée par environ 2 500 forages en production et quelques centaines d'anciens puits de faible capacité, est concentrée principalement sur six aquifères d'extension régionale. En dépit du renchérissement de l'énergie ainsi que des coûts de forage et de l'équipement de pompage, les irrigations à partir des eaux souterraines ont été en développement continu au cours des années passées, alors que celles faites traditionnellement à l'aide des eaux superficielles sont restées stagnantes. Pour le reste, les événements ont empêché la poursuite des études et l'exécution de projets de moyenne et de grande hydraulique, prévoyant une extension importante des périmètres irrigués modernes.

✓ J } 34. Partant d'une superficie irriguée actuelle de 67 000 ha, la réalisation d'aménagements hydro-agricoles devrait permettre à très long terme, c'est-à-dire après une période de 40 ans environ d'irriguer 160 000 ha, dont 40 000 ha à partir des eaux souterraines et 120 000 ha par les eaux superficielles.

35. Les possibilités de développement de la petite et moyenne hydraulique ainsi que des eaux souterraines sont relativement limitées. Le développement le plus substantiel de la surface irriguée ne pourra être atteint que par l'exécution des grands projets d'aménagement, nécessitant la construction de barrages, de canaux d'adduction, etc.

36. Tout projet hydro-agricole, pour être réalisable dans l'immédiat, doit tenir compte du contexte actuel et plus particulièrement de la capacité des institutions libanaises à le réaliser ou le soutenir. Les critères suivants ont été identifiés et appliqués: (i) les investissements doivent être pondérés en raison des difficultés budgétaires présentes; (ii) les technologies à utiliser doivent être sélectionnées prudemment en prenant en considération les critères suivants: durée des études, coûts initiaux et d'entretien; (iii) pour les raisons évidentes d'équilibre socio-politique, la concentration des actions sur une seule région doit être évitée et tout projet doit intéresser le plus grand nombre possible d'agriculteurs; (iv) les bénéfices des projets doivent être rapidement visibles; (v) les projets à long terme ne doivent pas être abandonnés, mais au contraire soigneusement préparés au stade des études en tenant compte de leurs aspects techniques, financiers et institutionnels.

37. A partir de ces critères, priorité a finalement été accordée aux: (i) investissements de petite hydraulique, superficielle et souterraine comprenant: la restauration et la modernisation des périmètres d'irrigation traditionnels existants et la mise en place des structures de gestion effiaces; l'encouragement, et l'encadrement de l'exploitation des eaux souterraines par les particuliers dans toutes les zones où les conditions d'exploitation sont favorables et les ressources potentielles disponibles; la modernisation des ouvrages hydrauliques de Qasmieh; la construction complète du premier secteur irrigué du canal 900 de la Beqaa Sud et encouragement pour sa mise en valeur; (ii) travaux préparatoires (notamment l'étude, l'expérimentation, la formation, etc.) relatifs aux grands projets dont la réalisation est reportée à plus tard. Ce volet comporte également le renforcement des institutions concernées par le développement hydro-agricole et l'adaptation de la législation aux besoins requis par ce dernier.

VII. PRODUCTION VEGETALE

38. Elle devra, dans l'avenir, s'orienter en priorité vers des produits de haute valeur et de qualité supérieure, obtenues aux coûts les plus bas possibles, et pour lesquels il existe d'excellents débouchés à des prix rémunérateurs. Une telle orientation permettra, au niveau régional, de valoriser au mieux les atouts de l'économie agricole libanaise.

39. Dans la politique de développement de la production, l'Administration agricole mettra l'accent sur trois principes directeurs; (i) augmentation de la productivité du travail, en premier lieu par une intensification de la production; (ii) localisation optimale des cultures et spéculations animales, compte tenu des avantages comparatifs de chaque zone ou région; (iii) spécialisation à l'intérieur des régions et zones au niveau des exploitations. La taille des exploitations, petite dans l'ensemble, nécessitera des mesures visant au groupement des productions d'une part, et à l'agrandissement de la surface des exploitations d'autre part.

40. Les perspectives de développement des productions dans l'avenir sont différenciées selon deux groupes de productions: celles qui sont appelées à être compétitives et celles dont les prix sont soutenus et l'évolution est problématique. Pour les premières, qui sont notamment les fruits, les légumes en plein air et surtout sous serres, les pommes de terre, les fleurs, et pour le futur des productions spéciales telles que semences, plantes ornementales, etc., le Liban dispose d'avantages

naturels et humains, climatiques et technologiques. Le développement des productions horticoles ne pose aucun problème.

41. La situation, cependant, est tout autre pour les produits dont la réussite future dépend des interventions de soutien du secteur public. En effet, la production des céréales, des légumineuses et des cultures industrielles (tabac, betterave à sucre, soie, tournesol et autres cultures oléagineuses) ne pourra augmenter de façon significative, voire simplement se maintenir pour certaines, sans une intervention publique permanente destinée à compenser leur handicap économique.

42. L'importance prioritaire des cultures fruitières et légumières n'est guère à justifier mais ce secteur doit être modernisé pour produire plus et exporter davantage. L'idée répandue que son développement se déroule de façon satisfaisante, sans assistance gouvernementale, est partiellement illusoire. En effet, l'absence de services de recherche et de vulgarisation sur une échelle adéquate a entraîné, au cours de ces dernières années, l'apparition de nombreux problèmes, restés sans solution, et a abouti à un mauvais emploi des ressources à la suite de décisions erronées prises faute de conseils adéquats et d'informations satisfaisantes. Il est donc impérieux de mettre en oeuvre des programmes d'assistance technique à la production et de recherche et de vulgarisation importants.



VIII. PRODUCTION ANIMALE

43. La définition des perspectives du secteur de la production animale s'est heurtée à une insuffisance notoire des statistiques de base. Fort heureusement, l'Office de la production animale (OPA) a pu, dans des conditions difficiles, réaliser une enquête statistique détaillée sur l'ensemble du secteur de l'élevage et des industries qui en dépendent. Cette enquête, mise à jour chaque année, se révélera certainement très utile dans le futur.

44. A l'exception de l'aviculture, l'élevage occupe une place modeste dans l'économie libanaise. En fait, si la production nationale couvrait 80 pour cent environ des besoins en produits de l'élevage en 1955, elle n'y contribuait plus, avant les événements, qu'à concurrence de 20 à 25 pour cent et on ne peut guère espérer faire augmenter ce taux d'ici l'an 2000, en égard à l'accroissement prévu de la demande interne.

45. Il existe cependant de nombreuses justifications au développement de l'élevage: outre une demande largement insatisfaite pour des produits de qualité, le Gouvernement désire obtenir un minimum de sécurité alimentaire. Mais, les deux justifications majeures sont, d'une part la mise en valeur des parcours et pâturages naturels qui couvrent de 50 à 60 pour cent de la surface totale du pays, d'autre part l'intérêt que certains systèmes de production animale peuvent présenter pour la petite exploitation familiale, la plus représentée au Liban (quelque

40 000 exploitations de 2 à 20 ha). En effet, l'élevage constitue un élément stabilisateur pour les exploitations: diversification des produits, productions non spéculatives contrairement aux cultures maraîchères et arboricoles qui le sont très souvent, recettes étalées sur une grande partie de l'année, plein emploi de la main-d'oeuvre familiale (notamment utilisation des enfants, des vieillards et des femmes), fourniture de fumier, amélioration du sol grâce aux cultures fourragères de légumineuses, valorisation des sous-produits de cultures disponibles à la ferme, fourniture de lait frais à la famille de l'exploitant, etc.

46. Les principes de base retenus pour la politique de développement de l'élevage ont été les suivants:

- Il est nécessaire dans le cadre de la libre entreprise de développer un élevage compétitif. Il sera toutefois très difficile de développer cette action, notamment dans le cas de la production de lait de vache, en égard aux nombreux obstacles que rencontrera la mise en place d'élevages modernes de grande taille (100 vaches environ).
- Le rôle principal des pouvoirs publics doit être de créer un climat favorable au développement de l'élevage par: (i) la fourniture des services nécessaires: vétérinaire, vulgarisation, intrants de qualités tels que semences fourragères, crédit à court et moyen termes, recherche et formation, commercialisation

(si nécessaire); (ii) le contrôle des importations sauvages et la fixation de prix de campagne plancher; (iii) le contrôle de la qualité et la répression des fraudes.

- Les producteurs devront s'orienter vers des produits de haute qualité, spécifiquement recherchés par le consommateur libanais, et difficiles ou impossibles à trouver sur le marché mondial, tels que lait de chèvre et de brebis et produits dérivés, viande de chèvre et de mouton, et vers des produits à haute valeur ajoutée, comme les oeufs à couver ou les poussins d'un jour.
- On s'orientera vers des systèmes intensifs plutôt qu'extensifs. Ainsi, on préconisera une aviculture très intensive et une production laitière de vache et chèvre moyennement intensive; par contre, on aura intérêt à conserver certains systèmes de production semi-extensifs pour les ovins et caprins exploitant les parcours. Selon les situations, on recherchera le rendement maximal par hectare, par animal ou par travailleur.

47. Dans l'hypothèse d'une politique des pouvoirs publics favorisant l'élevage national, les orientations suivantes ont été prévues à long terme:

- Pour l'aviculture, il a été décidé de poursuivre le développement de la production des poulets de chair et des oeufs. Pour cette dernière spéculation, les installations de la Beqaa, où elles sont actuellement concentrées, seront transférées vers la région sud/plaine côtière. Le Liban devra exporter une partie importante de sa production.

- Pour l'élevage des ruminants (bovins, ovins et caprins) il a été considéré que les deux principaux facteurs limitants seraient rencontrés au niveau des ressources fourragères bon marché et du nombre de paysans désirant encore se consacrer à cette spéculation en égard aux servitudes qu'elle implique.

En ce qui concerne les ovins, il a été prévu une disparition progressive de l'élevage bédouin nomade et son remplacement par un élevage transhumant organisé, semi-extensif, qui utiliserait à la fois les pâturages d'été d'altitude et les pâturages d'hiver de piémont. L'élevage sédentaire et intensif, dans le cadre des petites exploitations familiales, serait de plus en plus important.

Pour les caprins, les effectifs totaux seraient réduits considérablement au profit, d'une part des moutons, d'autre part des chèvres de race laitière spécialisée (type Shami ou Alpine) exploitées en stabulation quasi permanente ou sous gardiennage étroit.

Quant aux bovins, les élevages commerciaux hors agriculture devraient disparaître progressivement et les effectifs actuels de vaches laitières subir une légère augmentation, dans le cadre des petites exploitations agricoles familiales, où cet élevage aura sa pleine justification socio-économique. Il est probable que, si les cours du lait et des produits laitiers devenaient plus favorables, quelques grands élevages laitiers industriels reposant en grande partie sur une production fourragère irriguée pourraient être mis en place d'ici l'an 2000.

48. Contrairement à d'autres secteurs agricoles, le secteur de l'élevage ne se développera pas spontanément. Une quinzaine de projets ont été retenus, dont certains pourraient démarrer dans l'immédiat. Ceux intéressant directement les éleveurs font l'objet d'une approche nouvelle pour toucher le plus grand nombre de petits éleveurs/agriculteurs, qui peut être résumée en trois points: décentralisation et régionalisation des services d'appui du Ministère de l'agriculture et de l'OPA; travail en équipe multidisciplinaire; création de groupements d'éleveurs (coopératifs ou autres).

49. Dans le domaine des ressources fourragères, l'effort portera tout particulièrement sur l'introduction et le développement des cultures fourragères en sec (cultures dérobées ou sur jachère à partir des pluies hivernales) et l'aménagement et l'exploitation rationnelle des parcours.

50. L'élevage, sous certaines formes, peut et doit jouer un rôle très positif dans le développement du pays, notamment dans le maintien de la population rurale dans les régions défavorisées, tout en lui procurant un revenu intéressant. Pour ce faire, il faut envisager une mobilisation de moyens financiers et humains, au niveau des pouvoirs publics, sans commune mesure avec ceux qui étaient affectés à ce secteur, même avant les événements. L'impossibilité par le Gouvernement de créer un climat favorable entraînerait rapidement un découragement parmi les éleveurs qui se tourneraient alors vers des activités souvent plus lucratives et en tout cas certainement moins contraignantes, quitte à abandonner leur village.

IX. COMMERCIALISATION AGRICOLE

51. L'approvisionnement des agriculteurs en moyens de production et la commercialisation de leurs produits sont surtout le fait d'entreprises privées, allant du petit commerçant de village aux grandes sociétés d'importation et d'exportation. Elles développent des activités multiples et concurrentielles qui contribuent largement au rétablissement et au développement de l'économie agricole.

52. Il est notoire que le développement spectaculaire de la production, au cours des vingt dernières années, ne s'est pas accompagné d'une amélioration significative des conditions dans lesquelles les produits frais de l'horticulture sont commercialisés. En effet, l'Office fruitier libanais et l'Office de la production animale ont rationalisé et promu la commercialisation des fruits et des produits agricoles sur les marchés extérieurs par les exportateurs privés, notamment en instituant le contrôle de qualité à l'exportation. Cependant, sur le marché intérieur, le système de commercialisation a été abandonné à lui-même, sans règles ni contrôle, sans information valable pour les consommateurs ou les producteurs, livré aux intermédiaires qui, trop souvent, ne respectent aucune classification minimale de qualité. Les marges bénéficiaires sont fréquemment excessives et les producteurs ou groupements de producteurs n'ont pratiquement pas accès aux marchés de gros des principales agglomérations. Cet état de fait est à l'origine d'un malaise certain ressenti par les producteurs en général et plus particulièrement par les horticulteurs et les aviculteurs qui aspirent à une plus juste rémunération de leurs produits.

53. Un vaste programme de relance et de développement de la commercialisation agricole est d'un intérêt vital pour permettre à la production libanaise de maintenir une position concurrentielle forte. La réussite durable du programme de relance prévu pour la commercialisation agricole, domaine privilégié du secteur privé, ne pourra être garantie sans un encadrement des efforts par le secteur public.

54. Les objectifs du programme de développement dans le domaine de la commercialisation agricole sont les suivants:

- Mise en place, réhabilitation et amélioration des structures et des circuits de commercialisation sur tout le territoire, tant en ce qui concerne l'approvisionnement que la distribution des produits agricoles. En effet, la destruction intervenue au cours des événements des infrastructures telles que les halles centrales de Beyrouth, l'abattoir de la Quarantaine de Tripoli, des stations de conditionnement de fruits, de centres de collecte et de transformation de lait, etc., dans diverses régions, ainsi que la détérioration des réseaux ferroviaire et routier et d'une partie des installations portuaires, sont un handicap considérable.
- Réglementation, contrôle, promotion et, si besoin est, organisation efficace de la commercialisation aux plans intérieur et extérieur. Dans ce contexte, il convient d'insister tout particulièrement sur la nécessité d'assurer un contrôle satisfaisant de la qualité des produits alimentaires mis sur le marché ainsi que le contrôle sanitaire vétérinaire et la protection des végétaux, les poids et mesures, la répression des fraudes et la protection des consommateurs.

X. LES INSTITUTIONS AGRICOLES ET RURALES

55. Dans le contexte de ce rapport, le terme Institutions agricoles et rurales couvre les institutions suivantes: enseignement et recherche agricoles, vulgarisation, crédit et coopératives agricoles. Ces institutions peuvent être classées en deux catégories:

- La première, qui comprend l'éducation, la recherche, la vulgarisation, et la formation s'intéresse à l'élément humain, hommes et femmes qui travaillent la terre. Ces institutions sont créées pour enrichir la connaissance technique de la population agricole afin de l'aider à mieux produire et utiliser ensuite efficacement cette production.
- La deuxième, inclut le crédit, les coopératives et la commercialisation (pour cette dernière, voir chapitre IX). Cette catégorie concerne principalement les moyens de production.

56. La nécessité de renforcer les institutions agricoles et rurales au Liban a été fortement ressentie par tous les participants à la Table ronde.

57. Les besoins du pays en cadres professionnels seront facilement satisfaits par les deux facultés d'agriculture existant actuellement au Liban: La Faculté d'agriculture de l'Université américaine de Beyrouth et la Faculté d'agriculture et de médecine vétérinaire de l'Université libanaise. Il est recommandé que leurs programmes d'enseignement soient

préparés en fonction des besoins du secteur agricole du pays.

58. En ce qui concerne les cadres moyens, l'Institut agricole moyen de Fanar pourra facilement suffire aux besoins du pays, à condition toutefois de pourvoir à son renforcement, à la révision de ses programmes en vue d'augmenter les travaux pratiques. Les écoles élémentaires, quant à elles, devront être remplacées par des centres de formation.

59. Il faut encourager au Liban la recherche agricole appliquée. Le renforcement du Service de la recherche agronomique implique l'augmentation du budget et la reconstitution du cadre des chercheurs. Il est également recommandé d'établir des liens de coopération avec des centres de recherche internationaux.

60. La vulgarisation est une des principales activités du Ministère de l'agriculture. Il est nécessaire de créer un système de vulgarisation ayant des antennes au niveau des Mohafazats et Cazas, et représenté au Ministère par un Service regroupant des spécialistes dans tous les domaines principaux de l'agriculture libanaise. Les vulgarisateurs devront recevoir une formation solide dans les domaines technique et pédagogique. Afin de faciliter le travail de vulgarisation, il faudra prévoir un budget suffisant et autonome, donnant une flexibilité indispensable au travail et aux déplacements des vulgarisateurs. Le nombre des centres de vulgarisation et corrélativement des vulgarisateurs doit être accru pour couvrir toutes les régions agricoles du pays. Il faut également créer des liens officiels entre la vulgarisation et la recherche agricole pour encourager la

collaboration entre les deux systèmes.

61. Les petits agriculteurs libanais doivent pouvoir accéder facilement au crédit agricole, à un taux d'intérêt raisonnable. Ceci implique que toutes les mesures soient prises pour la mise en application de la loi établissant la nouvelle banque nationale de crédit agricole.

62. Le renforcement des coopératives agricoles est un moyen efficace pour aider les petits agriculteurs. Cette assistance peut se traduire sous forme de crédits que les coopératives obtiennent soit de la Caisse nationale coopérative libanaise soit de l'Union nationale des crédits coopératifs. Le Gouvernement devrait leur fournir les crédits nécessaires. D'autre part, la Direction générale des coopératives doit intensifier son programme de formation des cadres et membres des coopératives.



XI. PROPOSITION DE REORGANISATION DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

63. Cette proposition a pour objet d'assurer l'évolution et l'adaptation d'une administration à de nouvelles missions en vue de reconstruire et de développer le monde rural et agricole.

64. La proposition de réorganisation requiert des solutions adéquates aux deux problèmes majeurs actuels: (i) comment réduire le déséquilibre entre l'administration centrale et les offices autonomes, dû à l'absence totale de coordination interne entre les services de l'administration centrale d'une part, et au manque de coordination entre cette même administration centrale et les offices autonomes d'autre part; (ii) comment remédier à l'inadaptation d'une administration aux impératifs et aux exigences du développement économique moderne en général et au développement agricole et rural en particulier. Il est donc urgent et nécessaire de réhabiliter cette administration et de la rendre capable de concevoir et de mettre en exécution une politique agricole cohérente et harmonisée.

65. A cette fin, la proposition de réorganisation porte à la fois sur:

- les structures de l'administration: pour une meilleure conception et pour plus de coordination. Sous l'autorité directe du Ministre de l'agriculture, l'administration centrale sera composée de la Direction générale de l'agriculture (à réorganiser), de la Direction des études économiques et de la coordination et du Conseil national de l'agriculture. A cette fin il a été recommandé

que le Ministère de l'agriculture adopte et propose au Conseil des Ministres le Projet de loi déjà préparé dans ce sens. Ce projet du loi serait la base et formerait l'ébauche de la réorganisation administrative du Ministère de l'agriculture.

Annexe 1

LISTE DES PARTICIPANTS

INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES

Conseil du développement et de la reconstruction

S.E. Mohammed Atallah	Président
Antoine Samaha	Conseiller, chargé du secteur agricole

Ministère de l'agriculture

S.E. Mustapha Dernayka	Ministre de l'agriculture Président de la Table ronde
Mustapha Zeidan	Directeur général a.i.
Sélim Makarem	Chef du Service technique conjoint
Emile Rizkallah	Chef du Service des ressources animales
Shawki Mourad	Conseiller du Ministre de l'agriculture
M. Dimashkie	Chef du Bureau de santé animale
M. Hijazi	Département régional de l'agriculture du Liban Sud

Office de la production animale

Rachid Edriss	Directeur général
Ibrahim Accaoui	Directeur technique
Ghattas Akl	Chef du Service technique

Office fruitier libanais

Raymond Raphael

Directeur général

Institut de recherche agronomique (IRA)

Joseph Hraoui

Directeur général

Khalil Haidar

Président du Conseil d'administration

Plan vert

Aref Berjaoui

Membre du Comité exécutif

Samir Abou Jaoudé

Directeur des Etudes économiques et
du projet PAM

Mahmoud Sabra

Chef du Service technique

Office de la soie

Khalil Choueiri

Directeur

Ministère des ressources hydrauliques et électriques

Nabih Nahas

Chef du Service des projets
d'irrigations

Office national du Litani

Alexandre Ziadé

Directeur général

M. Amassian

Membre du Conseil d'administration

Assem Daouk

Chef du Service des ressources
hydrauliques

Ministère de l'économie et du commerce

S.E. Khaled Joumblat	Ministre de l'économie et du commerce
Raji Bissat	Chef du Département régional de la Beqaa, Office des céréales et de la betterave sucrière

Ministère de l'habitat et des coopératives

Antoine Chamoun	Directeur général a.i. des Coopératives
-----------------	---

Direction générale de l'urbanisme

Mohamed Fawaz	Directeur générale
---------------	--------------------

Conseil national de la recherche scientifique

Abdallah Chammas	Conseiller agricole
Sultan Haidar	Conseiller
M. Darweesh	Chercheur

Direction général de la fonction publique

Joseph Zaarour	Directeur général à l'Office de la Fonction Publique
----------------	---

Inspection centrale

Joseph Abisaleh	Inspecteur général de l'agriculture
Amin Abdel Malak	Inspecteur général de l'agriculture

Université libanaise

Omar Adada	Doyen de la Faculté d'agronomie et de médecine vétérinaire
A. Baalbaki	Professeur, Institut des sciences sociales (Section I)

AUTRES PARTICIPANTS NATIONAUX

R.P. Jean Ducruet	Recteur, Université Saint Joseph
André Karam	Directeur, Save the Children Federation
Halim Najjar	Ancien Directeur général du Ministère de l'agriculture
Riad Saadé	Directeur général, Comptoir agricole du Levant
Antoine Sayegh	Consultant (Aviculture), Rédacteur en Chef, Poultry International
Raja Tannous	Doyen a.i. de la Faculté d'agriculture et des sciences alimentaires, Université américaine de Beyrouth
Messieurs les Professeurs de la	Faculté d'agriculture et des sciences alimentaires, Université américaine de Beyrouth

ORGANISATIONS DES NATIONS UNIES

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Adel Cortas	Economiste principal Division de l'analyse des politiques (ESP), Rome Secrétaire de la Table ronde
-------------	--

Axel Baille	Représentant de la FAO au Liban Beyrouth
Paul Auriol	Expert principal Groupe des systèmes de production animale (AGA), Rome
Yves Janvier	Consultant FAO (Aménagement du territoire)
Michel Khouzami	Expert principal chargé des projets forestiers pour l'Europe et le Proche Orient (FODO), Rome
Wajih Maalouf	Expert principal (programmes de formation), Service de l'enseignement et de la vulgarisation agricoles (ESH) Rome
Jacques Vercueil	Consultant FAO (Economie agricole)
Jean-Pierre Villaret	Expert principal, Centre d'investissement FAO/Banque mondiale Rome
Hussein Hajje	Directeur du projet régional de la FAO pour la commercialisation agricole au Proche Orient, Doha (Qatar)
André Hupin	Chargé de programme, Bureau de la FAO au Liban, Beyrouth

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Guy van Doosselaere	Représentant résident
Mustafa Al-Jaff	Représentant résident adjoint

Commission économique pour l'Asie occidentale (ECWA)

George Abu-Jawdeh	Chef de l'Unité de la planification des programmes et de la coordination
Abdel Sahib Alwan	Chef de la Division mixte ECWA/FAO pour l'agriculture

(ECWA) Suite

Christian de Clercq

Economiste agricole, Division mixte
ECWA/FAO pour l'agriculture, et
Rapporteur de la Table ronde

Ibrahim Ghandour

Economiste agricole, Division mixte
ECWA/FAO pour l'agriculture

Programme alimentaire mondial (PAM)

Michel Hreiz

Conseiller

OBSERVATEURS

Marc Janssens

Chef de la Délégation de la Commission
des communautés européennes

Hovakim Kizirian

Economiste agricole
Ambassade des Etats-Unis

Annexe 2

PROGRAMME REVISE DES REUNIONS

Lundi, 11 janvier 1982

9 h - 10 h

Séance d'ouverture

Allocutions d'introduction prononcées par:

- Son Excellence Monsieur Mustapha Dernayka
Ministre de l'agriculture
- M. Mohammed Atallah, Président du Conseil
pour le développement et la reconstruction
- M. Guy Van Doosselaere, Représentant
résident du Programme des Nations Unies
pour le développement
- M. Adel Cortas, au nom du Directeur
général de l'Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Exposé du programme des réunions et
organisation des débats par M. Adel Cortas

10h30 - 12h15

Première séance: La stratégie du dévelop-
pement agricole et la politique agricole

Débats animés par M. Mohammed Atallah

Introductions:

Le rôle de l'agriculture dans le dévelop-
pement et les perspectives du
développement agricole, par
M. Jacques Vercueil

La stratégie du développement agricole
et la politique agricole, par
M. Christian de Clercq, représentant
l'ECWA

Deuxième séance: Les Ressources hydrauliques et le développement hydro-agricole

Débats animés par M. Nabih Nahas

Présentation des conclusions et des projets recommandés par le groupe de travail "Irrigation", par M. Jean-Pierre Villaret

Mardi, 12 janvier 1982

8h30 - 10 h

Troisième séance: Aménagement du territoire et développement des ressources naturelles

Débats animés par M. Mohammed Fawaz

Introductions:

Aménagement du territoire, par M. J. Janvier

Développement des forêts et aménagement des terres agricoles, par M. Michel Khouzami

10h30 - 12 h

Quatrième séance: Productions animales

Débats animés par M. Rachid Edriss

Présentation des conclusions et des projets recommandés par le groupe de travail "production animales", par M. Paul Aur

12h15 - 14 h

Cinquième séance: Les Institutions agricoles et rurales: education, recherche vulgarisation, crédit, coopératives et mécanisation

Débats animés par M. Khalil Choueiri

Présentation des conclusions et des projets recommandés par le groupe de travail "institutions rurales", par M. Wajih Maalouf



Mercredi, 13 janvier 1982

8h30 - 10h30

Sixième séance: Productions végétales
et commercialisation des produits agricoles

Débats animés par M. Mustapha Zeidan
(productions végétales) et M. Raymond
Raphaël (commercialisation)

Présentation des principales conclusions
et des projets recommandés dans le
domaine des productions végétales
par M. Christian de Clercq

Présentation des principales conclusions
et des projets recommandés pour
l'amélioration de la commercialisation
par M. Hussein Hajje

11 h - 12h30

Septième séance: La Réorganisation du
Ministère de l'agriculture

Débats animés par M. Joseph Zaarour

Introduction par M. Adel Cortas

13 h - 14 h

Huitième séance: Conclusions de la
Table ronde, la mise en oeuvre d'un
programme de développement de l'agriculture

Débats animés par M. Halim Najjar

Présentation des conclusions par M. Christian
de Clercq

Déclaration de clôture par M. Adel Cortas

DOCUMENTS DE DISCUSSION DE LA TABLE RONDE

Etude de reconstruction et de développement de l'agriculture
(UNDP/FAO/LEB/79/013), Rapport de synthèse

Première partie: Stratégie du développement et politique agricole

Deuxième partie: Proposition pour une réorganisation du Ministère de l'agriculture

Troisième partie: Programme de reconstruction et de développement de l'agriculture à moyen terme

Annexes techniques

- 1 Long-term growth and development of the Lebanese economy
- 2 Situation de l'agriculture et orientations générales du développement agricole
- 3 Perspectives, stratégies et politique agricoles à long terme
- 4 Planification de la main-d'oeuvre agricole
- 5 Situation et perspectives de la statistique agricole
- 6 Aménagement du territoire
- 7 Aménagement et développement des forêts
- 8 Aménagement et développement des parcours et pâturages
- 9 Aménagement et développement des terres agricoles
- 10 Développement hydro-agricole
- 11 Situation et perspectives du développement des productions végétales
- 12 Situation et perspectives du développement des productions animales
- 13 Situation et perspectives du développement des pêches
- 14 Farm mechanisation
- 15 Commercialisation agricole
- 16 Agro-industries
- 17 Recherche agronomique
- 18 Extension, training and agricultural education
- 19 Développement du mouvement coopératif
- 20 Gestions associées
- 21 Crédit agricole